



LETTRE DE MISSION POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION IMMOBILIER

On connaît l'importance de l'aménagement des locaux. L'agencement, la qualité des matériaux, la fonctionnalité des lieux, la beauté de l'aménagement disent un projet avant même les tout premiers échanges. Il en est ainsi dans une paroisse. La lumière, l'accueil, l'organisation de l'espace, la décoration, l'ouverture annoncent à celles et ceux qui entrent une parole. Et nous souhaitons que cette parole soit parole d'Évangile, de vie, de bienveillance, d'échange, de coopération, de solidarité, de mutualisation, de communion fraternelle.

Par ailleurs, la vie de l'Église se transforme chaque jour et ces transformations se concrétisent également dans les paroisses. Les besoins et les moyens changent, évoluent. Il y a lieu non seulement de maintenir les locaux en bon état et aux normes, mais encore de prévoir et d'anticiper les évolutions à venir pour être toujours au service de l'évangélisation et permettre le déploiement des dynamismes d'aujourd'hui et de demain.

Prénom NOM, après discernement avec l'EAP et la communauté chrétienne de Barbezieux – Baignes - Barret, je veux aujourd'hui vous confier la mission d'être membre de la Commission Immobilier de la paroisse.

La Commission Immobilier mise en place dans la paroisse de Barbezieux – Baignes – Barret porte ces différentes dimensions. Elle aura pour tâches de :

- Réaliser un état des lieux des locaux existants et de leur utilisation
- Rechercher des ressources pour l'entretien ou la transformation de certains biens
- Programmer et porter la réalisation de projets mobiliers et immobiliers en rapport avec les besoins et les moyens, en cohérence avec les priorités pastorales paroissiales et de doyenné, et les dynamismes missionnaires en œuvre et à venir.

En ce sens, la Commission Immobilier travaille en étroite collaboration et sous l'impulsion de l'Équipe d'Animation Pastorale porteuse des projets pastoraux. La Commission et l'EAP peuvent se transmettre l'une l'autre des propositions d'évolutions immobilières qui seront validées en dernier lieu par l'EAP en fonction des projets pastoraux mis en œuvre à court, moyen et long terme.

Par locaux paroissiaux, on entend les locaux dont l'Association Diocésaine est propriétaire, mais aussi les locaux appartenant à l'état et utilisés pour les activités paroissiales (presbytère, secrétariat, accueil, etc).

La mission de la Commission Immobilier pourra également s'intéresser le cas échéant à des biens immobiliers appartenant aux communes (principalement des églises) et travailler avec les municipalités concernées si besoin.

Les membres de la Commission Immobilier auront à cœur de travailler en concertation avec l'ensemble de la communauté paroissiale pour mieux entendre les besoins et les attentes, pour rendre compte de leurs travaux, et pour rendre responsables de cette dimension matérielle l'ensemble des paroissiens. En ce sens, ils n'hésiteront jamais à proposer à d'autres de s'associer à cette démarche et à cette mission.

Les membres de la Commission Immobilier exerceront la charge de cette mission pour une durée de 3 ans renouvelables.

A travers cette mission, c'est toute la pastorale paroissiale qui sera encouragée et à laquelle vous donnerez les moyens de se déployer. Pour que le Corps du Christ incarné en cette paroisse devienne Temple de l'Esprit ou chaque membre du Peuple de Dieu trouve un lieu où se poser, travailler, prier et vivre la fraternité chrétienne.

Fait à Barbezieux
Le

Le curé
P.